L'ABEILLE.

PAR BULLITT, BULLEN & MAGNE.
No. 81, RUE CHARTRES.

NOUVELLE ORLEANS:
LUNDI MATIN 27 MAI 1839.

POUR PRESIDENT DES ETATS-UNIS
HENRY CLAY,
DU KENTUCKY,
Ratifié à la décision d'une Convention Nationale.

EMISSION DE POST-NOTES.

Il est des journaux dont la polémique ordinaire est injure. On ne saurait les comparer, eux, au *perdreau de la fable*, car leur forme est toujours la même, elle est toujours lourde et haineuse. Ils ne sont pas *systématiques* non-plus: car ils sont incapables d'avoir un système sur rien; ce qui toutefois ne les empêche pas de discuter sur tout avec une outre cuisante et un ton magistral qui finissent par diverter fort les hommes gens, quand par hazard ceux ci veulent bien entrer dans l'arène et y attacha au *désespoir comique* de leur orgueil phraseologie.

Telles sont les réflexions que nous suggère le ton de d'un journal ultra-démocrate qui, à propos d'une question purement financière, vient nous faire un sermon, et au lieu de nous donner des arguments, nous parler *de la noble mission de la Presse* que nous connaissons mieux que lui, dans le style le plus mal sénéonde et le jargon le plus emphatique que nous ayons jamais vus.

Le journal ultra démocrate dont nous parlons a cru devoir conseiller une émission de post-notes. Nous avons combattu sa proposition comme *illégale et dangereuse*. Nous avons dans cette circonstance, comme toujours obéi à notre conscience; si nous nous sommes trompé, nous serions prêt à le reconnaître: mais malheureusement la réplique de notre adversaire n'a fait que confirmer notre opinion, et la rendre plus concluante à nos yeux.

Nous savons bien que les chartes des banques étant muettes sur le point de savoir si leur droit d'émettre des obligations à terme, ou *post notes*, on pourrait en *inférer* qu'elles ont le droit de le faire, mais dans ce cas même, le droit d'émettre des billets à terme ne devrait s'exercer que pour des transactions singulièrement bornées, et dans des circonstances exceptionnelles.

En effet, si les banques avaient le droit de faire la circulation habituelle de billets à terme, il en résulterait qu'elles n'en émettraient jamais d'autres. Elles auraient à cela un intérêt immense et dont l'importance serait du quart du capital payé des banques, capital évalué à 40 millions, ce qui forme plus de millions de post-notes. Eh bien! nous croyez que cet 10 millions ajoutés aux 4 millions dépensés, qui sont actuellement à la circulation, dongneraient un total de 14 millions? deux fois nous... La circulation ne serait réellement que de 10 millions. En effet, il ne peut y avoir simultanément, deux un même lieu deux circulations de valeur égale, parce que la moins bonne expulsera toujours la meilleure et seules quatre millions qui sont la meilleure circulation (puisqu'ils sont remboursables à vue) commencent une crise, ne se trouveraient bientôt plus que dans les bureaux des changeurs, et seraient conséquemment exportés par les 10 millions qui sont la moins bonne. Car puisqu'il est impossible d'émettre des billets à un et deux ans à les billets à vue, il n'y aurait donc réellement plus que les 10 millions de post-notes qui seraient en circulation. Or cet fait complètement contraire à la Constitution, donc nous avons eu raison de dire que la mesure était *illégale*.

Mais faire une émission de billets à terme, laquelle absorberait complètement la circulation en frissant gagner une prime aux billets à vue qui persistent à rendre comme espèces, cela ne ressemble-t-il pas à une véritable suspension?

N'avouerait-on pas tacitement par là, qu'on a cru l'impossibilité d'émettre des billets à vue sans compromettre sa sécurité?

L'honorable rapporteur du comité des finances de la première municipalité disait les jours derniers: *Qu'il fallait toujours avoir de contrôle sur une chose savoir comment on la payera à l'échéance.* Nous applaudissons de bon cœur à ce sage principe et nous regrettons qu'il ne l'ait pas inculqué dans l'esprit de notre adversaire. En effet, s'est-on donné de document on pouvait payer à échéance, ces dix millions de post-notes? S'imagine-t-on par hasard que les *chefs du pays* prennent tonde à faire importer des espèces? ce serait une étange erreur.

Dira-t-on qu'à défaut de pouvoir les rembourser ces billets seront renouvellés indéfiniment, comme le prétend autrefois du projet l'a donné à entendre. Et ce cas ce serait le régime du *papier monnaie* dont on nous propose. Ce ne serait plus alors une suspension momentanée; ce serait une suspension permanente. Nous avons donc eu raison de qualifiant la proposition de notre adversaire de *dangereuse*. Du reste il convient juste même dans un article quel nous avons à répondre, que c'est un convoyeur nous prenons acte de cet aveu qui justifie toutes ce nous avons avancé.

Pour prouver que les banques ont droit de faire l'émission que nous avons combattue, notre adversaire dit que chaque jour ces institutions émettent des lettres de change à terme et il s'écrie:

Une lettre de change peut-elle être considérée comme un effet à vue? non: les banques font cependant usage de ce système de circulation pour donner du facilité au commerce.

Notre Journal Ultra-Démocrate, paraît ignorer complètement la nature de la lettre de change puisqu'il la qualifie de *système de circulation*. La lettre de change n'est pas autre chose que le transfert d'une somme qu'on possède sur une autre place. Maintenant que les chances en soit plus ou moins nombreuses, cela regarde les deux parties qui peuvent accepter ou refuser la transaction. On ne peut donc exciper de la lettre de change puisqu'il n'y a pas d'identité. Tant qu'à donc la mission des paiements en espèces, la part des Banques une émission de *Post-Notes* et comme les Banques ne payant plus d'abord ses billets de banque à une et deux ans à les billets à vue, il n'y aurait donc réellement plus que les 10 millions de post-notes qui seraient en circulation. Or cet fait complètement contraire à la Constitution, donc nous avons eu raison de dire que la mesure était *illégale*.

Mais faire une émission de billets à terme, laquelle absorberait complètement la circulation en frissant gagner une prime aux billets à vue qui persistent à rendre comme espèces, cela ne ressemble-t-il pas à une véritable suspension?

N'avouerait-on pas tacitement par là, qu'on a cru l'impossibilité d'émettre des billets à vue sans compromettre sa sécurité?

L'honorable rapporteur du comité des finances de la première municipalité disait les jours derniers: *Qu'il fallait toujours avoir de contrôle sur une chose savoir comment on la payera à l'échéance.* Nous applaudissons de bon cœur à ce sage principe et nous regrettons qu'il ne l'ait pas inculqué dans l'esprit de notre adversaire. En effet, s'est-on donné de document on pouvait payer à échéance, ces dix millions de post-notes? S'imagine-t-on par hasard que les *chefs du pays* prennent tonde à faire importer des espèces? ce serait une étange erreur.

Dira-t-on qu'à défaut de pouvoir les rembourser ces billets seront renouvellés indéfiniment, comme le prétend autrefois du projet l'a donné à entendre. Et ce cas ce serait le régime du *papier monnaie* dont on nous propose. Ce ne serait plus alors une suspension momentanée; ce serait une suspension permanente. Nous avons donc eu raison de qualifiant la proposition de notre adversaire de *dangereuse*. Du reste il convient juste même dans un article quel nous avons à répondre, que c'est un convoyeur nous prenons acte de cet aveu qui justifie toutes ce nous avons avancé.

Pour prouver que les banques ont droit de faire l'émission que nous avons combattue, notre adversaire dit que chaque jour ces institutions émettent des lettres de change à terme et il s'écrie:

Une lettre de change peut-elle être considérée comme un effet à vue? non: les banques font cependant usage de ce système de circulation pour donner du facilité au commerce.

Notre Journal Ultra-Démocrate, paraît ignorer complètement la nature de la lettre de change puisqu'il la qualifie de *système de circulation*. La lettre de change n'est pas autre chose que le transfert d'une somme qu'on possède sur une autre place. Maintenant que les chances en soit plus ou moins nombreuses, cela regarde les deux parties qui peuvent accepter ou refuser la transaction. On ne peut donc exciper de la lettre de change puisqu'il n'y a pas d'identité. Tant qu'à donc la mission des paiements en espèces, la part des Banques une émission de *Post-Notes* et comme les Banques ne payant plus d'abord ses billets à vue et deux ans à les billets à vue, il n'y aurait donc réellement plus que les 10 millions de post-notes qui seraient en circulation. Or cet fait complètement contraire à la Constitution, donc nous avons eu raison de dire que la mesure était *illégale*.

Si nous pouvions considérer cette activité et proportion d'émission de *Post-notes* nous demanderions encore à notre financier si les Post-notes devent porter ou non intérêt, car dans le premier cas nous aurions à parler des *intraves* qui résulteraient de la limitation de ces intérêts à chaque transmission et dans le second, nous serions remarquer l'inconvénient qu'il y aurait à donner en paiement un laport deux ans en échange d'un billet à soixante jours et lequel on aurait *préféré l'intérêt*. Mais nous ne pouvons croire, quoiqu'en dise notre contrère, un système de spéculation si nous ne pensons pas qu'il *une seule direction de Banque* qui veuille se mettre en acte que nous prétendons acquérir d'intérêt et de *douceur*.

Le *Censor* de Vera Cruz constient, dans son numéro du 24 Avril, une sortie contre nous remarquable par sa violence et son injustice.

Nous ne sommes nullement hostiles au peuple Mexicain que nous croyons plus à plaindre qu'à blâmer et chaque fois que nous avons parlé du Mexique nous avons fait cette distinction. Mais il est vrai que nous n'avons pas une bien haute opinion de la probité politique ni de la loyauté des *mandataires* du Mexique en général.

Le *Censor* serait-il le défenseur exclusif des gouvernants? c'est ce qui nous paraît résulter de ses articles. Lui et presque tous les autres journaux mexicains d'ont nul souci des gouvernés et ne mettent leur plumes qu'au service de ceux qui peuvent largement les indemniser.

Assurément, si nous n'avions attaque que le peuple le *Censor* ne se montrerait pas si irité contre nous. Mais nous nous comptes perdus discutant du désintéressement et de la vivacité de Santa-Anna, de la loyauté de Gorostiza et du patriotisme de quelques autres chefs *indécis*.

Nous lisons dans le *Picayune* d'hier qu'une espèce d'émeute a eu lieu, Samedi dans la ville de Lafayette par suite de l'affaire de Speckman et que l'honorable Juge de la Cour Criminelle de la Nouvelle-Orléans a été pendu en effigie par la populace.

Si le fait est vrai on doit flétrir la conduite de ceux qui osent ainsi afficher le mépris des lois. Car d'illégal acte à un *Lynchage* véritable, la distance est moindre qu'on ne croit. Ne pourra-t-on donc jamais faire comprendre à la population que personne n'a le droit de tirer vengeance par lui même d'une offense quelconque? Et surpassant que quelques personnes essaient à se plindre de l'honorable Juge ne pouvaient-elles donc pas faire usage du voie légale? D'ailleurs les publicains ou les prêtres ont-ils passés?

Il est probable que ce fait qui ose avoir reçu à l'excès un à peu de bonnes raisons à donner.

Le *Writer* arrivé de Vera-Cruz a apporté les valeurs suivantes:

$5,640	à Kohn, Daron & Co.
1,000	à T. Pelret.
27,000	à Schmidt & Werner.
513	à Cucullu, Lapeyre & Co.
351	à A. & Z. Cavelier.
500	à L. Leblanc.
1,370	à A. Capseville.
Marchandises diverses	à do
281 cuirs	à Cucullu, Lapeyre & Co.

CORRESPONDANCE DE L'ABEILLE.

17 Mai 1839.

Si l'on devait ajouter foi aux bruits qui courent, il paraîtrait que des faux considérables ont été commis au nom de la maison Brown-Brothers et Co. Londres, que Mr. George Tyson a contrefait la signature des ces messieurs pour une somme considérable, sur des billets qui ont été vendus sur le marché. Je sais certainement que ces rapports sont sans fondement, et que moins s'ils sont vrais, messieurs Brothers n'ont aucune connaissance du fait. Il est cependant certain que Tyson s'est servi du nom de cette maison pour l'endossement d'un billet de 4000 piastres, qu'il a gardé jusqu'à ses paiements partiels à la somme de 200 piastres et aujourd'hui ce billet existe encore, porte la date somme de neuf cents piastres, avec la signature de messieurs Brown et Brothers comme endosseurs.

Il y a environ un an, Mr. Tyson manqua ayant entre main une forte quantité de marchandises. Il fit des arrangements avec ses créanciers et fournit en paiement d'une partie de ses créances des billets endossés payables à un et deux ans, à condition qu'il garderait ces marchandises. Le premier terme de ces règlements échoit dans quelques jours; et il paraît maintenant qu'une partie de ces endossements sont faux. Cependant, comme la montagne est encore incertain, il est possible que le nom de Messieurs Brown Brothers n'ait pas été employé, si ce n'est dans le cas que le vingt-deux cinq.

D'après ce que l'on dit, Tyson est parti pour la Mobile, il y a environ 15 jours. L'on soutient maintenant qu'il se soit réfugié au Texas.

3 HEURES de l'après midi — Le jury appelé à prononcer sur l'affaire de Mr. Gouverneur est resté longtemps absent, sans rapporter un verdict. L'on croit, et je n'ai aucun doute que ce ne soit vrai, que neuf membres du jury sont en faveur du Gouverneur et que les trois autres lui sont opposés. Il est probable que ce jury sera renvoyé et qu'il en sera cette coqué un second.

18 Mai.

Le marché des fonds et celui des produits ont été plus actifs qu'hier. Les ventes de coton se sont élevées la semaine dernière à 6600 balles, dont près d'un tiers de la Nelle-Orléans.

Le taux mais Riemi, de la Nelle-Orléans, est au bas du fleuve.

Nous apprenons par la voie de Halifax, que le bateau-à-vapeur anglais Medée, allant des Bermudes à la Jamaïque, a capyé le feu d'un bâtiment de guerre Français. Un homme a été tué et plusieurs autres blessés. En apprenant son erreur le capitaine de navire Français a fait des excuses au commodore Douglas, qui les a acceptées.

Un Sun de New-York donne des détails sur la rétrocession du bord du navire Normandie, affilié de la Nlle-Orléans à New-York. Manuel Antonio, l'un des matelots, attaqua le capitaine, armé d'un fusil espagnol et le blessa dangereusement, étant cependant obligé de céder, les deux partis ont été jugés à New-York et déchargés complètes.

Cornelius Williams, un des assassins du capitaine Finley du Diorama, a été condamné à la peine capitale; il a été exécuté le 21 à New-York.

Un mécanicien a construit à Bangor, Maine, une voiture qui ne sera mise ni par des chevaux, ni par la vapeur, mais seulement par le poids des passagers.

Naufrage du brick *Geo. Coddington*. Une lettre datée de Lisbon Bigot le 15 mai, et insérée dans le journal du commerce de New-York, annonce que le brick Governor Coddington de Marseilles, avec une cargaison de soie, de vins, d'huile d'olive, de savon, de raisins, a été perdu sur les côtes de New-Jersey; sa nature a été coupée: le capitaine a perdu sa place.

Nouvelles. — Le trois-mâts Ewarl Quesnel, de *Fall River*, s'est perdu sur les côtes de Long Island. Sept hommes de l'équipage ont péri.

MEXIQUE.

La gazette Geo. H. Weiter, arrivée dimanche de la Vera Cruz, d'où elle est partie le 16 apporte des nouvelles confirmant celles que nous avions déjà reçues qui annoncaient la mort du général Mejia et la défaite des insurgés.

L'affaire est lieu à six lieues de Puebla, dans un endroit appelé Acajete. Le général Mejia attaqua avec environ 1000 hommes des troupes du gouvernement forts de 2500 hommes sous les ordres du général Valencai. L'action commença le 7 à 4 heures du matin et dura jusqu'à 10; durant le combat le général Mejia montra la plus grande bravoure; trois fois il sauvera de l'affilérie ennemie et trois fois elle fut repoussée.

Le général Mejia était sur le point de remporter la victoire, lorsqu'il a été pris par derrière par Santa Anna qui arrivait de Puebla avec 3 1000 hommes. Cette attaque jeta le désordre parmi les vétérans qui prirent la fuite dans tous les sens, laissant leur chef le général Mejia, au milieu des ennemis. Santa-Anna ordonna immédiatement après le combat que le général contrainte fut fusillé, et l'ordre fut exécuté sur le champ. On ignore quelle sorte a la perte des deux côtés.

Extrait d'une lettre particulière;

Je viens d'apprendre d'source certaine que le général Mejia a été victime d'humiliations par Santa Anna quelques instants avant sa mort. On avait donné l'ordre de fusiller par derrière comme traître à son pays. Il est refusé et s'est vite mutrysé dans une cour. Santa Anna assouvissant une vengeance personnelle.

Nous recevons d'un de nos amis qui se trouve en ce moment à Vera-Cruz, une lettre dont voici quelques extraits:

Nous avons déjà appris la défaite de l'armée fédérale et la mort d'un de ses chefs le général Mejia. Nous a assuré qu'il était mort en héros. Une de ses compagnie ont pris la fuite; ils sont bien, dit-on, responsable le reste de leurs troupes à Tampico. Rosamonte et Aristarchan étant sur ce point. On annonce que le leur nommé Leur plus rien plus en ce qui concerne la prise de Puebla, où ils avaient des ramifications, ainsi qu'on vous l'a écrit par le dernier *Mexico*. A ti donc de la défance cette ville? Il y a des nous n'aurions jamais pensé qu'il se serait relevé de la chute de St. Jacinto, et aujourd'hui il est plus fort que jamais.

Nous recevons nos journaux de Mexico jusqu'au 14 mai—Nous extrayons ce qui suit, à part le plus susceptible d'intéresser nos lecteurs.

Il paraît que la victoire remportée par Valencia à Acajete sur l'armée fédérale doit avoir une influence très-a sur le sort du Mexique, car les journaux du gouvernement ne peuvent assez manifester leur joie.

Santa-Anna arrivait sur les lieux lorsque l'affaire a eu lieu, de sorte qu'il n'a pu y prendre aucune part active et que tout l'honneur en revient à Valencia.

Dans la dépêche de Santa-Anna, datée du quartier général de Puebla du 3 mai, on trouve ce passage: « La vindicte publique s'appesantit sur Mejia et Rosamonte qui ont engagés ses nationaux, pendant la Guerre intestine de son gouvernement. Mejia avait vu, et aurait encore toutes les lumières nécessaires. Je ne parle pas de cette place pour ainsi que j'ai rétabli le cours du commerce, et les relations intérieures. Mais, par exemple, notre adjoint chargé d'affaires à Mexico, qui lorsqu'il a jugé de l'incendie de la Douane de Vera-Cruz, n'a pas pu faire d'écouter; il ne pouvait pas, dit-il, de ses figures que les fonds, sans compter une perte de plus *d'un million de francs*. » Comment serait-il possible, disait-il, que le navire *l'Aurore*, qui autant de valeurs lorsque à bord du navire qui m'apportais Vera-Cruz, il n'y avait pas au delà de 30 mille francs de marchandises? Jamais un navire français n'est venu à Vera-Cruz avec aussi peu de valeurs.

Voilà cependant les hommes qui disent notre gouvernement au courant de notre commerce dans ce pays.

Je pars demain pour Mexico: je vous informerai de ce qui aura lieu. J'ai revoir mes amis les Mexicains jeune soirée, d'après les avis que nous reçois de cette ville, quoique trouverai au prix d'eux dorénavant plus de protection qu'il ne dégénère décadres.

Ma présidence vous paîtra de Mexico.

Recevez, Messieurs, mes salutations empressées

*** un de vos Lecteurs.

Vera-Cruz, le 14 mai 1839.

* Messieurs les Editeurs de l'Abeille,

Je suis remets copie d'une lettre que j'ai adressée au Général Gorostiza de Mexico, et qu'il m'a paru jugé propos d'insérer dans un de ses numéros. C'est de sa seule conséquence de la mesure adoptée par le gouvernement de Santa-Anna. Je vous serai bien reconnaissant de la faire insérer dans un des prochains numéros de votre estimable journal.

Recevez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

*** un de vos lecteurs.

Vera-Cruz, 26 avril 1839.

Messieurs les Rédacteurs,

Permettez-moi quelques réflexions, au sujet du rapport du général Santa-Anna, concernant la *mémoire* du journal du 6 décembre dernier.

J'ai assisté à cet événement, j'ai tout vu, et je ne saurais avec peine que vous ajoutez une foi trop en ce que votre général vous rapporte. Il aurait mieux de revenir sur les faits, je suis à l'avance que vous n'accueillerez pas ma lettre. D'autres d'ailleurs ont établi de la manière la plus exacte. Mais l'un événement appartenant à l'histoire tel que votre comme aujourd'hui vous parles de cette victoire comme général l'a raconté, laisse aux vétés dire, que l'histoire est la connaissance, non pas de ce qui est vraisemblable, mais de ce qu'on est passé tel ou tel événement.

Or, le rapport de votre général n'aura pas beau jeu. Lucien prétend avoir trouvé Hérodote en fond des [illegible] ce fers, parce qu'il avait accès à la postérité, il se trouvait de double pas, au temps Lucien, pour qualifier Hérodote.

Mais, dans notre, n'avons nous pas encore le témoignage des généraux (car il y en avait en moins trois à Vera-Cruz)? n'avons-nous pas celui de notre contrôleur?

Ne chapitre pas, Monsieur, que ces témoignages ne peuvent jamais former l'histoire car à côté de ceux-là, vous trouvez encore des témoignages bien contraires fournis par vos adversaires les marins de l'escadre française qui certes ne se tiennent pas du tout pour vaincus; ils vous en ont, du reste donné la preuve, dans le traité que vous avez accepté, et que vous considérez aujourd'hui comme portant atteinte à l'honneur national. Vous voyez donc que l'histoire s'établit par les dans les nouvelles Evènemens eux-mêmes.

D'un autre côté, voyez-vous, n'ayez pas foi, dans ce que vous appelez l'histoire. Vous en serez encore plus nombreux à chanter votre victoire que vous n'étaitiniez pas le but de faire à sécrire à vos descendans, que le 5 décembre 1838, vous avez chassé les Français à la baionnette et les avez obligé à se jeter à la nage. Ce raconteur, soi, qu'un général nommé Santa-Anna, revêtu de l'uniforme d'un sergent, (ils reste ni ne pouvait pas porter celui d'officier) a fait prisonnier un de ses prédécesseurs, lui brillant sur les épaules d'un gabier (le regrades) je dis donc qu'un raconteur, qu'un général Santa-Anna, avait en une cuisse emportée, et vous verriez, si vous vivez assez longtemps, qu'on en blâmera de parler des doigts de la main gauche, qui ont subi le même sort.

La preuve en est, dans les rapports qui furent faits par les historiens de l'antiquité au sujet de la bataille de Marathon. Car le fait de la barque qui fuyait, arrêté par une main coupée, cette main coupée, la barque entraînée par l'autre main; enfin celle-ci ayant subi le même sort, l'intrépide soldat la saisit par les dents; ce fait tout-à-fait héroïque est dénaturé par Hérodote, car il ne parle que d'une main coupée, et Bottone et d'autres Grecs plains, supposent le fait à d'autres circonstances: ceux les tous au temps de César quand il était près de Marseille.

Peut-être même, que quelques uns diront que Santa-Anna ne fut heureusement qu'un blessé, parce qu'il eut la prudence de se mettre à pied derrière un cheval, pour parer les feux des Français et on le croira, parce qu'on lira lu, quelques pages avant, que ce même général, se trouvant à peu près en pareille conjoncture, fut fait prisonnier sur un arbre. Que sais-je? Peut-être qu'on le nomme votre général accusé, et ce simple bien fidèle, et qu'on le fait de Mucius Scævola, a été dénaturé par plusieurs écrivains également respectables. Plutarque dit que c'est Agesilas qui se brûla le bras droit, et Denys d'Alicarnasse, appelle l'homme *Mucius Porthe*; il ne parle pas non plus du pays brûlé. Vous verrez que quelqu'écrivain dénaturera si bien le nom de votre général, qu'on finira peut-être par l'appeler dans les siècles à venir, *Nalanos*. On s'amusera à faire des interprétations odieuses.

Mais, convenons que nous ne devons pas nous *rapporter* avec confiance, car ce que l'histoire nous rapporte plus tard. Efforçons-nous pour le moment, de nous rendre consciencieux vis-à-vis de nos contemporains, et de pioyoqons pas leur satyre, par des exagérations et des faits exhorbitants, qui n'ont jamais cours.

Vous pouvez cependant faire couler une jolie pièce de canon en bronze, aux armes de France. Il pourrait y avoir quelqu'un de ces voyageurs acrutieurs de tant, qui pourrait rapporter indiscrètement à l'étranger comment il vous a été facile de faire accroire à vos peuples, que la pièce restée sur le champ de bataille était française (toute mexicaine qu'elle fût. Il arrivera un jour, où on ne s'occupera plus de ce moment, où l'on vous aura plus les yeux. Alors, hissez la nouvelle pièce, sur le pontonfin jaloux de Mexico; annoncez pompeusement un anniversaire, et le peuple voudra revoir cette pièce de canon. Quelque matin peut-être trouvera ses yeux, et s'écriera avec surprise: vraiment j'avais la brûlée, lorsque les armées précédentes, j'ai vu deux qu'elle fut française. Mais peu importe, ce sera de votre général, car le jouir n'en sera jamais doutée et satisfaite à la regarder comme un objet de vénération.

Si votre général l'avait cru, ou qu'il ait fait à cette date de l'histoire que rapportent les Français d'un soldat de leur nation, qui manquant de munitions, chargeait son fusil avec les dents qu'il arrachait, à coup sûr il en aurait parlé dans son rapport. Mais ce n'était pas leurs dents que ces soldats envoyaient, à nous, mais qui se répentaient à découvert au milieu des rues, c'était des balles *mordues*, dont leur valeur était grande.

Vous saurez plus tard un historien aussi renommable et aussi illustre que Plutarque, qu'on ajoute des exagérations qui existent dans le rapport que vous faites du nombre des combattans et de la perte occasionnée de part et d'autre. Dans toutes vos prévisions et vos nombreuses pièces, cet événement est et pourquoi recensé, que je crois devoir en comparer la bataille du 5 Décembre à celle de Marathon il le fond d'ailleurs, pour que je ne mette à la hauteur des idées grandioses qui se vous avez exprimées au sujet de cette affaire.

Et bien, remarquez qu'aujourd'hui nos plus savans critiques, se rient des exagérations dans lesquelles sont sur les historiens du temps, au point, que cette bataille qui aurait pu paraître sublime aux yeux des descendans du brillant fait d'armes, perd bien de son éclat par les exagérations qu'il en a faites. Vous m'avouerez, par exemple, que Plutarque nous en contre, lorsque dans la bataille de Mithridate contre Pompée, il fait couvrir de 60,000 hommes d'une part, 20 de l'autre. Cet historien partialy du reste, d'ailleurs, ne ment incontestable, c'est de la victoire de Pompée, et il paraît avoir fait avec quelque exagération sur le chiffre, que vous ne pouvez pas vous permettre. Vous êtes dans un cas différent.

Laissons donc, croyez-moi, les faits tels qu'ils ont eu lieu. Ne cherchez pas à donner la couleur d'une victoire, à un événement dont les résultats furent tout tout contre Vous. Car enfin vous avez laissé démantelé votre fortes et enclouer votre artillerie par des marins qui sont aujourd'hui, vous avez dans la place de l'intérieur et de la cavalerie, vous vous êtes laissés enlever un général et plusieurs colonel, qui on a relâché, et quels sont ceux que vous avez pris.

Je pourrais ajouter d'autres circonstances, mais je ne veux pas blesser votre orgueil national. Je vous exprime seul. Je reste même honteux, en finissant, que ces mots sont à l'humanité que vous exprimez pendant ces derniers évènemens, lorsque les grands lions furibondes de vos gouvernans, les poussaient à la haine, à l'irritation contre les français inoffensifs — Plusieurs d'entre le peuple accompagnaient, les larmes aux yeux, ces français confiants que vous gouvernans chassaient d'une manière barbare de votre territoire.

Aussi sommes nous revenus, sans avoir nourri le moindre haine contre ce peuple, qui ne nous a fait encore rien.

Je vous il écrit en vrai compatriote. Faites en votre profit.

Recevez, etc.

VARIÉTÉ.

—Un brave citadin qui, il y a quelque vingt ans vit en tutelle sous le joug matrimonial d'une mastrème femme, et qui, tout doucement, s'est habitué à ne penser, à ne parler et n'agir que de par Madame, ait aucune par sa conjointe devant la cité chambre pour l'autoriser à porter plainte contre un sieur Fournard qui a eu l'indélicatesse de la battre. M. Pigeot, cet car mal modèle, est complètement sourd, et cette infirmité ajoute encore en lui à cet extérieur de dépendance conjugale qui est demandé pour lui une seconde nature. Mme Pigeot est visiblement affectée de l'incivilité de son mari, qui, pour ne pas la voir, se dérobe à sa vue, et, de dessus-de-lit de toute sa hauteur pour rattraper ses avantages, et dépassant M. Pigeot de toute la tête. « Avancez, lui dit-elle, d'un air sévère, et dites, qui a tout ce qu'on va vous demander M. Pigeot répond non par habitude, sans savoir au juste de quoi il s'agit.

M. le président. Autrement vous voire femme a porter plainte?

M. Pigeot. Plaît-il, monsieur!

M. le président. Je demande vous à votre femme l'autorisation de se présenter en justice pour demander des dommages intérêts!

Pigeot. Que n'a entendu que les derniers mots. Oui, monsieur, mon épouse est digne de tout votre intérêt.

M. le président. Je vous demande si vous l'autorisez à conclure à fins civiles?

Pigeot. Assurément, monsieur, je suis un homme civil et jamais je n'ai manqué, envers M. Fournard aux règles de la plus exquise politesse. Pailleur, monsieur n'a jamais tort.

Mme Pigeot, impatientée, crie à l'oreille de son époux sourd. Pépondre à oui, toid simplement, et ne faites pas de phrases.

M. Pigeot. Oublions vos voudrez, ma chère bonne.

Mme Pigeot. Répondez oui ou non.

M. Pigeot. Non.

Mme. Pigeot. Ce n'est pas vrai, répondez oui.

M. Pigeot. Oui.

L'aposteriori d'être en justice, ainsi dénoncé à tenue. M. Pigeot se retire, tout fier d'avoir fait ce qu'aucune femme ne comprend. L'abnégation du mari ou du lui dans laquelle même sans le prétendre, il disait le pour un moment, le rebut se à sa propre vous, tout au ve avec deffie une large prise de tabac, caresse avec complaisance les plis soyeux de son parapluie, et passe sur la foule qui l'environne des regards plein d'admiration qui excitent jalousie.

"Un coté de la barbe c'est la toute puissance."

Livrée à elle-même, Mme Pigeot est quelque très-a se remettre de l'amor que lui a causé le sommeil qu'elle a fait à ses habitudes, et elle s'adique que cet suite de discussions d'intérêt, son adversaire, M. Fournard, s'est oublié jusqu'à lui porter un coup sa femme. Un homme, lever la main sur moi! s'écrie-t-elle, un homme comme moi! Et on avortant un nom l'homme! Voyez donc la belle nature, pour se mettre une femme de ma sorte! Ah je ne m'étais pas trompée en m'unissant, et si je n'avais pas surtout en plein confiance dans la justice des magistrats, j'aurais chutée l'insolent.... — Je crains le scandale!

M. Pigeot, qui juge à la pantomime de madame son épouse, qu'elle est arrivée au moment pathétique du son récit, croit pouvoir prendre sur lui un jump après lui, un mot d'adhésion. Il hoche la tête de son air, lui dit en s'écriant: "C'est vrai!"

Mme. Pigeot Silence, monsieur! laisez vous, on ne vous parle pas.

M. Pigeot baisse la tête et n'en pouvait à sa taquinerie. Il prise de nouveau une immense prise de tabac.

M. Fournard sourit de pitié. "Voilà, dit-il à son tour, voilà ce qui vous attend, mame de Paris, avec vos épouses de cinq pieds deux pouces, qui portent les pantalons dans le ménage, au figuré. Expliquez-moi donc, avez une créature indomptable comme celle ci qui vous a barbon de sexagénaire en pain et à l'eau quand il n'est pas sage. Le jour de notre difficulté le pauvre cher homme a été mis en pentitence pour n'avoir pas eu l'air d'être en colère comme madame.

Les témoins entendus déposent de la voix de la mitoyenne au prévenu, tout en alléguant contre la plaignante une assez vive provocation par paroles.

Le tribunal condamne Fournard à 16 fr. d'amende et à six dépens.

Mme. Pigeot prend son excellent mari par la manche de la redingote, et l'entraîne ainsi hors de l'audience.

L'usage du tabac n'a été introduit en Europe que vers la fin du seizième siècle, mais au commencement du dix-septième il est devenu presque général. Cependant un Anglais de cette époque Peter Colum, 1611, de Darby, près Bakewell, manifesta par son testament l'aversion que lui inspirait cette *herbe sale et puante*. On citait dernièrement dans un procès jugé à Londres une clause bizarre de ses dernières volontés.

Je légue disait le testateur, à mon fils Roger tous les meubles garnissant ma maison de Darby; mais sous la condition expresse qu'en aucun temps de sa vie il ne prisera ni ne fumera de tabac. Si ses frères et sœurs le trouvent en contravention, et si la preuve en est rapportée à mes exécuteurs testamentaires, le dit Roger sera, par ce seul fait, privé de son legs, et tenu de rapporter à ma succession les objets qu'il aura recueillis, ou leur valeur d'après l'inventaire dépose entre les mains de John Howson."

Peter Columbell était sans doute un zélé catholique, il allait plus loin que le pape Urbain XIII, qui, par sa bulle de 1684, prononçait l'excommunication de ceux qui prendraient du tabac en poudre dans l'intérieur des *églises*—*Gaz. des Tribunaux.*

On lit dans le Courrier:

LE PROMETHÉE TRAGIQUE.—Quelques auditeurs de cours d'histoire de M. Michelet lui ayant demandé qu'il bien voulut changer l'heure de ses leçons trop matinales pour eux (9 heures), le professeur, pour réponse, a donné lecture d'une lettre presque contemporaine de l'époque qui fait l'objet du cours; elle est de l'année 1545. C'est un étudiant qui écrit comment les choses se passaient alors; et étudiant est le fils d'un président du parlement: "Je fus envoyé à Toulouse pour étudier en lois avec mon précepteur et mon frère, sous la conduite d'un gentilhomme tout blanc qui avait long-temps voyagé par le monde.... Nous étions debout à quatre heures, et, si j'étais fatigué, nous allions à cinq heures à l'étude avec nos gros livres sous le bras, notre écritoire et la chandelle à la main, et nous entendions toute sorte de lecture jusqu'à dit heures sonnées sans interruption, puis venions dîner ....." (On ne dînait pas alors à midi, c'est Louis XII qui, par une complaisance de vieillard pour sa jeune épouse, voulut bien le prendre dîner à midi.)

Les anciens, ajoute M. Michelet, recommandaient l'heure du matin pour le travail, témoin ce vers de Lucain:

Noctes fatigere serenas.

Et Ovide dit quelque part qu'à cette heure les songes ne mêlent point vrais.

Enfin, les intitulations dans les ordres ne se faisaient plus après six heures du matin, de là le nom de matines pour Vêpres, que leurs intitulations se faisaient à la nuit, parce que, pendant une bonne partie de l'année, il fait nuit avant six heures.

Après toutes ces raisons en faveur des études aux heures matinales, M. Michelet a consenti à retarder ses leçons d'une demi-heure.

—On lit dans une lettre de Munich:

Tout de nos physiciens et chimistes les plus distingués les propriétés de Steinheil et Kobel, sont parvenus à s'approprier par une méthode spéciale les plaques de l'invention de M. Daguerre, en produisant par un simple effet de la lumière des objets déterminés. Cette invention ne s'applique pas seulement à la chambre obscure, fixée, ce qui est plus important, à la lumière engendrée, en sorte que l'on peut se procurer, au prix d'un ducaton, copies de dessins tracés sur du verre noirci. Daguerre trace ses dessins sur du cuivre, MM. Steinheil et Kobel, au contraire, prennent à cet effet se servir de papier. Nous avons entendu à diverses reprises que des deux professeurs sont faites aussi des plus grands succès.

(*Gazette universelle de Leipzick.*)

LE DIVORCE EN TURQUIE.

L'anecdote suivante est rapportée dans une correspondance de Constantinople:

"Le divorce est admis dans la législation mahométane, mais avec quelques restrictions; apprendre vous ici un fait qui vient d'avoir lieu à Scutari, et qui fera connaître les formes requises en pareil cas. Un Turc de condition médiocre se marie, mais après le temps de miel il n'est rien de plus insupportable que de répudier sa femme, ce qui ne souffre aucune difficulté, quand le douaire fixé d'avance est payé à l'épouse. Trois voyages ainsi partagèrent successivement la Sunnite nuptiale, mais la loi du Coran lui défendait un quatrième mariage.

"Il ne lui restait donc rien autre chose à faire qu'à serviceantier vers la troisième femme, et la loi exige une formalité pénible pour un mari jaloux. Elle consiste à amener la répudiée chez un ami, qui est tenu de s'interposer entre les deux voyageurs et de les ramener la nuit de ses noces et le vérifiée époux doit saisir à l'antichambre de la chambre, afin qu'il ne lui reste aucun doute sur la consommation du mariage.

"Le lendemain, l'ami affirmait sa déposition simulée, et alors alors que les divorcés peuvent se mettre en ménage. Notre ami Ali, le Turc dont il s'agit, se soumit à cette rude épreuve, mais sans avoir s'était entendu sur le rôle que la femme qu'il comptait posséder de nouveau sous peu, le gaude pour son compte, et le lendemain de bonne foi dans une affreux colère.

C'est tout à fait l'histoire de Gulistan.

LES REGRETS — Une jeune et jolie dame se présente il y a quelque jours à la porte du cimetière du Père-Lachaise, suivie d'un domestique qui portait sous son bras une boîte ressemblant en forme de cercueil. Le concierge ayant demandé ce qu'il y avait dans cette boîte, la dame lui répondit les larmes aux yeux, qu'elle contenait la dépouille mortelle d'un être qui lui était en vie avait été sensible aux émotions, et son bien-aimé Pyrame, griffon anglais, mort de la